



BioProGreen

N°105 Lot al Massar, route de safi
40100 Marrakesh – Kingdom of
MOROCCO

Commercial Registry Number :	52935	SWIFT CODE: BCPOMAMCMKH
Tax Identification Number:	06526963	Account Number: 145 450 21211 8418239 000 743
Social Security Number (CNSS):	92156444	Bank Address: BANQUE POPULAIRE DE
EACCE Export Approval Number:	6410	MARRAKECH BENI MELLAL
Patent Number:	64095319	Agence Hassan 2, Avenue Hassan 2
		Marrakech –MA- MOROCCO

Tel: +212 524 335 449, Fax: +212 524 457 961, Mob: +212 664 511 976



Website: www.bioprogreen.com, E-mail: contact@bioprogreen.com

Fiche de données de sécurité L'HUILE DE PEPINS DE FIGUE DE BARBARIE

I. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

- **Identification du produit** : huile essentielle 100% pure, naturelle et intégrale
- **Nom commercial** : Huile essentielle de verveine exotique
- **Usage** : industriel, réservé à un usage professionnel
- **Identification de la société** : BioProGreen
N°105 Lot al Massar , route de safi - 40100
Marrakesh
Tél : +212 524 335 449
Fax : +212 524 457 961
E-mail : contact@bioprogreen.com
- **En cas d'urgence, appeler le centre anti-poison et de pharmacovigilance : 0801000180**
- **Informations produit** :

Nom du produit : Huile de pépins de figue de barbarie

Nom botanique : Opuntia ficus indica

Mode d'obtention : La récolte se fait manuellement. Les fruits sont épluchés puis dépulés par centrifugation. Les graines sont séchées puis pressées mécaniquement à basse température.

Situation administrative :

Nom INCI	N°CE	N° CAS
Optunia Ficus Indica seed oil	290-109-1	90082-21-6

I. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification du règlement (CE) N°1272/2008 [CLP] :

- **Liquides inflammables, catégorie 3** : H226
- Indique que le liquide peut s'enflammer si exposé à des sources de chaleur ou à des flammes.
- **Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 2** : H315
- Peut provoquer une irritation de la peau après un contact.
- **Sensibilisation cutanée, Catégorie 1** : H317
- Peut provoquer une réaction allergique cutanée.
- **Danger par aspiration, catégorie 1** : H304
- Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
- **Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, Catégorie 1** : H400
- Très toxique pour les organismes aquatiques avec des effets à court terme.
- **Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 1** : H410
- Très toxique pour les organismes aquatiques avec des effets à long terme.

Le texte intégral des mentions H est disponible dans la section 16 du document de référence.

Éléments d'étiquetage :

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] :

Pictogrammes de danger (CLP)



GHS02

GHS07

GHS06

GHS09

Mention d'avertissement (CLP) : Danger

- **H302** : Nocif en cas d'ingestion.
- **H315** : Provoque une irritation cutanée.
- **H317** : Peut provoquer une allergie cutanée.
- **H319** : Provoque une sévère irritation des yeux.
- **H335** : Peut irriter les voies respiratoires.

Conseils de prudence (CLP)

P210 - Tenir à l'écart des sources de chaleur/d'étincelles/flammes nues/ surfaces chaudes. Ne pas fumer.

P233 - Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P240 - Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.

P241 – Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage antidéflagrant.

P261 - Éviter de respirer les vapeurs.

P264 – Se laver soigneusement après manipulation.

P270 - Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P301+P310 – EN CAS D'INGESTION : appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P331 – NE PAS faire vomir.

P303 + P361 + P353 – EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.

P405 – Garder sous clef.

P501 - Éliminer le contenu/récipient dans des contenants/conteneurs prévus à cet effet selon la réglementation en vigueur.

III. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES INGRÉDIENTS

3.1 Substance :

- **Nom** : Huile de pépins de figue de barbarie
- **N°CAS** : 90082-21-6
- **N°CE** : 290-109-1

3.2 Mélange :

- Non applicable

3.1 Mélange :

- Non applicable

II. PREMIERS SECOURS

Description des premiers secours :

- **Premiers soins généraux** : Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
- **Premiers soins après inhalation** : Faire respirer de l'air frais. Mettre la victime au repos.
Premiers soins après contact avec la peau : Laver abondamment à l'eau et au savon. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. En cas d'irritation cutanée : Consulter un médecin. Traitement spécifique (voir ... sur cette étiquette). En cas d'irritation ou d'éruption cutanée
- **Premiers soins après contact oculaire** : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
- **Premiers soins après ingestion** : Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Consulter d'urgence un médecin.

Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- **Symptômes/lésions après inhalation** : Peut provoquer une allergie cutanée.
- **Symptômes/lésions après contact avec la peau** : Provoque une irritation cutanée.
- **Symptômes/lésions après contact oculaire** : Provoque une sévère irritation des yeux. Consultez un médecin en cas d'irritation persistante ou de symptômes graves.
- **Symptômes/lésions après ingestion** : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
- **Réactions allergiques cutanées aiguës** : Des rougeurs, des démangeaisons, des gonflements ou des éruptions cutanées peuvent apparaître.
- **Irritation cutanée aiguë** : Peut provoquer des réactions cutanées telles que des irritations, des sensibilisations et une sensibilité accrue au soleil, nécessitant une surveillance étroite et l'arrêt immédiat en cas de symptômes.
- **Sensibilisation cutanée différée** : Une utilisation répétée peut sensibiliser la peau, la rendant plus réactive aux applications futures.

- **Photosensibilisation** : Une sensibilité au soleil accrue peut se manifester, nécessitant une protection solaire pour éviter les brûlures et les taches pigmentaires.

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires :

- Pas d'informations complémentaires disponibles

V. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction :

- **Moyens d'extinction appropriés** : Mousse. Poudre sèche. Dioxyde de carbone. Eau pulvérisée. Sable.
- **Agents d'extinction non appropriés** : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange :

- Danger d'incendie : liquide et vapeurs inflammables.
- Danger d'exposition : peut former des mélanges vapeurs-air inflammables/explosifs

Conseils aux pompiers Instructions de lutte contre l'incendie :

- **Instructions de lutte contre l'incendie** : Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.
- **Protection en cas d'incendie** : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

VI. MESURES A PRENDRE EN CAS D'ECOULEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :

Mesures générales : écarter toute source d'ignition. Prendre des précautions spéciales pour éviter des charges d'électricité statique.

Pas de flammes nues. Ne pas fumer

- Pour les non-secouristes Procédures d'urgence : Eloigner le personnel superflu.
- Pour les secouristes Equipement de protection : Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage.

Procédures d'urgence : Aérer la zone.

Précautions pour la protection de l'environnement :

Évitez la contamination des égouts et des eaux potables par l'huile de pépins de figue de Barbarie. Signalez tout déversement aux autorités compétentes et évitez le rejet dans l'environnement.

Méthodes et équipements de confinement et de nettoyage :

En cas de déversement, absorbez rapidement le produit avec des matériaux inertes tels que de l'argile ou de la terre de diatomées. Recueillez le produit répandu et stockez-le séparément des autres substances.

Référence à d'autres sections : Voir la section 8 pour les informations sur le contrôle de l'exposition et la protection individuelle.

Les précautions à prendre pour manipuler en toute sécurité l'huile de pépins de figue de Barbarie :

- Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.
- Assurer une bonne ventilation de la zone de travail pour éviter la formation de vapeurs.
- Éviter les flammes nues, le tabagisme et prendre des mesures contre les décharges électrostatiques.
- Ne pas respirer les fumées ou les vapeurs.

Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Suivre des procédures de mise à la terre pour éviter l'électricité statique.
- Stocker uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais, bien ventilé, à l'abri du soleil et de la chaleur.
- Garder les conteneurs fermés en dehors de leur utilisation.
- Éviter les bases fortes, les acides forts, les sources d'inflammation, les rayons directs du soleil et les sources de chaleur.
- Conserver entre 5 et 25 °C.

Utilisation(s) finale(s) particulière(s) : Pas d'informations complémentaires disponibles

VIII. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Contrôles de l'exposition :

Équipement de protection individuelle	: Éviter toute exposition inutile.
Protection des mains	: Porter des gants de protection
Protection oculaire	: Lunettes antiéclaboussures ou lunettes de sécurité
Protection de la peau et du corps	: Porter un vêtement de protection approprié
Protection des voies respiratoires	: Porter un masque approprié
Autres informations	: Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

IX. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles :

- **État physique** : Liquide
- **Apparence** : Transparente à légèrement jaune

- **Couleur** : Jaune pâle à jaune doré
- **Odeur** : Douce, légèrement herbacée
- **Seuil olfactif** : Variable selon les individus, généralement faible
- **pH** : Environ 6 à 7 (pH neutre à légèrement acide)
- **Vitesse d'évaporation relative** : Faible
- **Point de fusion** : N/A (l'huile reste liquide à température ambiante)
- **Point de congélation** : N/A (l'huile reste liquide à température ambiante)
- **Point d'ébullition** : Variable, généralement au-dessus de 200 °C
- **Point d'éclair** : Environ 150 °C
- **Température d'auto-inflammation** : Environ 300 °C
- **Température de décomposition** : N/A (décomposition thermique peu probable à des températures normales)
- **Inflammabilité (solide, gaz)** : Non applicable (liquide)
- **Pression de vapeur** : Faible
- **Densité relative de vapeur à 20 °C** : Plus lourde que l'air
- **Densité relative** : Environ 0,90 à 0,92 g/cm³
- **Solubilité** : Insoluble dans l'eau, soluble dans les solvants organiques
- **Log Pow** : Environ 6 à 7
- **Viscosité, cinématique** : Faible à modéré
- **Viscosité, dynamique** : Faible à modérée
- **Propriétés explosives** : Non explosif
- **Propriétés comburantes** : Non comburant
- **Limites d'explosivité** : Non applicable

Autres informations :

L'indice de réfraction :1,465 et 1,475.

X. STABILITE ET REACTIVITE

- Réactivité : Faible réactivité chimique dans des conditions normales d'utilisation.
- Stabilité chimique : Stable dans des conditions normales de stockage et d'utilisation.
- Conditions à éviter : Éviter les températures extrêmes et l'exposition prolongée à la lumière du soleil.
- Matières incompatibles : Éviter les bases fortes et les acides forts.
- Produits de décomposition dangereux : En cas de chauffage excessif, peut produire des produits de décomposition tels que des gaz toxiques ou irritants.

XI. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

- Toxicité aiguë : Peut provoquer une irritation cutanée et oculaire chez certaines personnes sensibles.
- Toxicité à long terme : Les effets à long terme sont peu connus et peuvent varier d'une personne à l'autre.
- Sensibilisation : Une utilisation répétée peut entraîner une sensibilisation cutanée chez certaines

personnes.

- **Carcinogénicité** : Aucune donnée disponible sur la carcinogénicité de l'huile de pépins de figue de Barbarie.
- **Toxicité pour la reproduction** : Aucune donnée disponible sur la toxicité pour la reproduction.
- **Toxicité écologique** : Peut-être nocif pour les organismes aquatiques en cas de déversement important dans l'environnement.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles** : Aucune donnée disponible.
- **Danger par aspiration** : Risque de pneumonie chimique en cas d'aspiration.
- **Corrosion cutanée/irritation cutanée** : Peut provoquer une corrosion ou une irritation cutanée en cas de contact prolongé ou répété.
- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire** : Peut causer des lésions oculaires graves ou une irritation en cas de contact direct avec les yeux.

XII. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

- **Toxicité** : L'huile de pépins de figue de Barbarie présente généralement une toxicité faible à modérée, mais peut causer des réactions allergiques cutanées et une irritation en cas de contact direct.
- **CE 50 Daphnie** : Pas d'informations complémentaires disponibles
- **Persistance et dégradabilité** : Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement.
- **Potentiel de bioaccumulation** : Faible
- **Mobilité dans le sol** : Faible
- **Résultats des évaluations PBT et VPVB** : Pas d'informations complémentaires disponibles
- **Autres effets néfastes** : Peut-être nocif pour les organismes aquatiques en cas de déversement important dans l'environnement.

XIII. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour la gestion des déchets : Respectez les réglementations locales/nationales en matière de sécurité pour l'élimination. Déposez-les contenus/récipients dans des installations agréées pour le traitement des déchets chimiques.

Informations supplémentaires : Manipulez avec précaution les récipients vides en raison du risque d'inflammabilité des vapeurs résiduelles.

Impact écologique des déchets : Évitez tout déversement dans l'environnement. Considérez les déchets comme dangereux en raison de leur toxicité et éliminez-les en conséquence.

XIV. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Classe(s) de danger pour le transport

- ADR :
- Etiquettes de danger (ADR) :
- Groupe d'emballage (ADR) :
- Dangereux pour l'environnement :

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur :

Conformément aux exigences de ADR/ RID/ IMDG/ IATA/ ADN

- Numéro ONU (ADR) : Non attribué
- Désignation officielle de transport de l'ONU ADR : Non classé

Classe(s) de danger pour le transport

- ADR : Non classé
- Étiquettes de danger (ADR) : Aucune
- Groupe d'emballage (ADR) : Non applicable
- Dangereux pour l'environnement : Non

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur :

- Code de classification (ADR) : Non attribué
- Dispositions spéciales (ADR) : Non spécifié
- Quantités limitées (ADR) : Non spécifié
- Quantités exceptées (ADR) : Non spécifié
- Véhicule pour le transport en citerne : Non applicable
- Catégorie de transport (ADR) : Non attribuée
- Danger n° (code Kemler) : Non attribué

Code de restriction concernant les tunnels (ADR) : D/E

- **Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC** : Non applicable

XV. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Règlementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement :

. **Règlement (UE) 2018/848 sur l'agriculture biologique** : Il exige que l'huile biologique soit produite sans utilisation de produits chimiques synthétiques tels que les pesticides et les engrais artificiels. L'ensemble du processus, de la culture des figues de barbarie à la pression de leurs pépins pour en extraire l'huile, doit adhérer aux principes de l'agriculture biologique.

. **Certification biologique** : Pour qu'une huile soit étiquetée comme biologique, elle doit être certifiée par un organisme accrédité selon les standards de l'UE.

. **Contrôles et inspections** : Les producteurs et transformateurs de l'huile biologique sont soumis à des contrôles réguliers pour s'assurer du respect continu des normes biologiques.

. **REACH**: Le règlement REACH (CE) n°1907/2006 concerne la production et l'utilisation de substances chimiques, et leur impact potentiel sur la santé humaine et l'environnement. Même si l'huile de pépins de figue de barbarie est un produit naturel, elle doit être enregistrée sous REACH si elle est produite ou importée en quantités supérieures à une tonne par an

. **CLP** : Le règlement CLP (CE) n°1272/2008 aligne l'UE sur le Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH) des Nations Unies. Pour l'huile de pépins de figue de barbarie, cela impliquerait l'étiquetage approprié si la substance présente des risques spécifiques, bien que, en général, cette huile soit considérée comme sûre et peut ne pas nécessiter de signalisations de danger sous le régime CLP.

XVI. INFORMATIONS DIVERSES

Fiche de Données de Sécurité selon l'Annexe II du Règlement REACH :

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit uniquement sous les aspects de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Il est important de noter que ces données ne doivent pas être interprétées comme garantissant des propriétés spécifiques du produit.

Cette formulation conserve la précision et la clarté nécessaires tout en mettant en évidence que les informations fournies sont limitées à des aspects spécifiques et ne reflètent pas nécessairement toutes les propriétés potentielles de l'huile.